

Le 11 février 2016.

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, jeudi le 11 février 2016, à 18h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus présents confirment la réception de l'avis spécial de l'assemblée.

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter :

Je, Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 379 est de 322 ;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 43 ;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0 ;

Je déclare

- Que le règlement 379 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à

l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (18h38).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par Mme Nancy Delisle

France Mc Sween, maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
Directrice générale et sec. très.

